

Couëron, le 02/07/2018

Cher client,

Notre groupe NGK Insulators se positionne comme leader mondial de la fabrication des alliages de cuivre au béryllium. En tant que tel, nous avons toujours mené une politique visant à proposer à nos clients des produits sûrs, respectueux de l'environnement et conformes aux législations en vigueur, afin d'assurer la pérennité de nos prestations. En tant que fabricant majeur en Europe, NGK BERYLCO participe activement aux études environnementales européennes menées sur les substances présentes dans nos produits.

Nos alliages de cuivre au béryllium et cuivre-nickel-étain sont conformes au règlement européen REACH ainsi qu'aux directives européennes RoHS et ELV.

Seul notre alliage Berylco 33/25 (CuBe2Pb en barres et fils) contient une faible teneur en plomb, inclus le 27/06/2018 dans la liste candidate de l'ECHA.

Règlement REACH

Le but principal du règlement REACH 1907/2006/CE (Registration, Evaluation, Authorization, and restriction of Chemicals) est l'amélioration de la protection de la santé de l'être humain et de l'environnement. Dans le cadre de REACH, en Europe, nous importons, transformons et commercialisons des **articles** (« objet auquel est donnée une forme plus déterminante pour sa fonction que pour sa composition chimique ») et nous ne sommes pas tenus d'enregistrer les substances contenues dans nos produits. En tant qu'acteur important de l'industrie du béryllium, nous avons néanmoins souhaité enregistrer la substance Béryllium dans REACH (N° 01-2119487146-32-0003), car c'est pour nous une opportunité de communiquer de manière objective sur nos produits et de démontrer scientifiquement que le béryllium sous sa forme métallique est, comme beaucoup d'autres métaux, sans risque lorsqu'il est utilisé correctement.

Liste des substances préoccupantes (SVHC)

En date du 28 Octobre 2008, l'agence européenne des produits chimiques ECHA (European Chemicals Agency) a publié une première liste candidate de substances extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern SVHC), susceptibles d'être intégrées à l'annexe XIV ou XVII du règlement REACH (substances soumises à autorisation et/ou à restriction). L'ECHA a publié le **27 juin 2018** une nouvelle liste candidate SVHC, portant à **191** le nombre de substances concernées, consultable sur le site Internet de l'agence européenne ECHA : <http://echa.europa.eu/web/quest/candidate-list-table>

Le béryllium métal ne figure pas dans la liste SVHC. Les autres métaux que nous utilisons dans nos alliages (cobalt, nickel, aluminium, étain, cuivre) ne figurent pas non plus dans la liste SVHC. Nos alliages Berylco 25, 14, 8 et 7 (CuBe2 et CuNi2Be) ainsi que nos alliages GMX96 et 215 (CuNiSn) sont donc conformes au règlement REACH.

Nous précisons que le BAuA, institut allemand de santé et sécurité au travail, a présenté en février 2016, puis publié en décembre 2016, les résultats de l'analyse des risques RMOA (Risk Management Option Analysis) concernant le Béryllium : **le Béryllium ne sera pas inclus dans la liste candidate REACH SVHC et ne sera donc pas soumis à autorisation et/ou à restriction.** Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.



NGK BERYLCO FRANCE

103 quai JP Fougerat • CS 20017 • F-44220 COUERON
Tél : +33 (0)2 40 38 67 50 • Fax : +33 (0)2 40 38 09 95
www.ngk-alloys.com • Email : nbf@ngkbf.com

Le plomb métal présent UNIQUEMENT dans l'alliage Berylco 33/25 (CuBe2Pb) figure désormais dans la liste SVHC (à compter du 27 juin 2018).

L'agence européenne des produits chimiques ECHA a décidé d'inclure le plomb métal dans la liste candidate. Nous déclarons par la présente que seul notre alliage de décolletage Berylco 33/25 (distribué sous forme de barres et fils) contient du plomb à une teneur supérieure à 0,1 % en masse (0,4 %). La faible adjonction de plomb dans cet alliage est indispensable pour lui conférer une très bonne usinabilité.

Notre objectif est d'offrir à nos clients des produits pérennes, non dangereux pour la santé et respectueux de l'environnement. À cette fin, nous travaillons avec les autorités réglementaires européennes et suivons la mise à jour de cette liste candidate REACH SVHC avec attention.

Directive RoHS

La Directive européenne RoHS 2011/65/UE (Restriction of Hazardous Substances) s'applique aux Equipements Electriques et Electroniques (EEE). Cette directive s'adresse aux fabricants d'appareils électriques et électroniques. Le béryllium ne figure pas dans la liste des 10 substances réglementées actualisée au 31 mars 2015 (directive déléguée 2015/863 modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE). Comme indiqué ci-dessus dans le cadre de REACH, il est à noter que notre alliage de cuivre Berylco 33/25 contient du plomb, figurant parmi les 10 substances soumises à limitation, mais à une teneur inférieure à 4% du poids relatif (voir annexe III de la directive RoHS, exemption 6c pour les alliages de cuivre contenant du plomb). Il n'y a aucune restriction actuelle ou prévue à l'utilisation du cuivre-béryllium comme indiqué par notre logo « RoHS Ready ».

Tous nos alliages de cuivre sont conformes à la directive RoHS.

Directive ELV

La Directive européenne ELV 2000/53/CE (End-of-Life Vehicles) s'adresse aux constructeurs et importateurs automobiles. Le béryllium ne figure pas parmi les 4 substances interdites (plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent).

Comme indiqué ci-dessus dans le cadre de REACH et RoHS, il est à noter que notre alliage Berylco 33/25 contient du plomb, mais à une teneur inférieure à 4% du poids relatif (voir annexe II de la directive ELV, directive 2013/28/UE modifiant l'annexe II de la directive 2000/53/CE, exemption 3 pour les alliages de cuivre contenant du plomb).

Tous nos alliages de cuivre sont conformes à la directive ELV.

Conformité et pérennité des produits Berylco

Nos alliages de cuivre au béryllium ont des propriétés uniques qui ne peuvent être remplacées par aucun autre matériau. Leur conformité avec les législations en vigueur ainsi que leurs utilisations incontournables et en forte croissance au niveau mondial confirment leur pérennité.

Pour plus d'informations concernant la réglementation en vigueur, nous sommes à votre disposition pour y répondre. Pour cela, veuillez contacter votre interlocuteur Angélique RENIER en charge de ces questions au sein de notre organisation : Tel. +33 (0)2 40 38 67 64 - Mob. +33 (0)6 35 04 34 02 - renier@ngkbf.com
Les informations sont disponibles sur notre site internet : <http://www.ngk-alloys.com/environment.html>

Vous souhaitant bonne réception de la présente et vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Angélique RENIER
Responsable Environnement

Christophe LE PORT-SAMZUN
Président



NGK BERYLCO FRANCE
103 quai JP Fougerat • CS 20017 • F-44220 COUERON
Tél : +33 (0)2 40 38 67 50 • Fax : +33 (0)2 40 38 09 95
www.ngk-alloys.com • Email : nbf@ngkbf.com